CONDIT

(export du DFSM au 05/11/2026 à 19:58)

[1] CONDIT Médecine - Médecine

nom masc.
Etymologie FEW II-2 1021b : condire

Définition Préparation médicinale consistant à conserver dans le sucre une substance végétale.

Citations

- Et peult aussi bien faire confire de sirops ou d'électuaires ou conditz ou troncz ou cristeres ou emplastres ou unguens ou baings.
 Anon. [Bernard de Gordon], *Pratique Fleur de lys, ca 1470, V, 16.*